

**COMPTE-RENDU
CONSEIL COMMUNAL TALENCE NORD
RÉUNION RESTREINTE
6 NOVEMBRE 2018**

POINT SUR LE PLAN VEGETALISATION

Suite à la réunion publique du Conseil Communal Nord du 18/10/2018, il est précisé aux conseillers communaux que cette démarche a pour but de favoriser l'émergence de propositions de végétalisation. Il est rappelé à cette occasion, le rôle central et primordial des Conseils Communaux qui sont non seulement forces de proposition, mais également relais de projets émanant des Talençais. Ils doivent rassembler les propositions pour les transmettre aux services pour étude. Ensuite, chaque projet devant faire l'objet d'une réalisation sera présenté aux Conseils Communaux pour validation.

Les conseillers communaux reviennent sur la réunion du 18/10/2018 : à leur sens, le manque de lisibilité de l'action des Conseils Communaux par les habitants était flagrante. Ils suggèrent de travailler à l'amélioration de cette visibilité.

Cela pourrait passer par exemple par la réalisation d'un trombinoscope des différents Conseils Communaux mais également l'implantation d'un panneau d'affichage dédié aux Conseils Communaux. 3 panneaux pourraient être installés sur les sites suivants : Salle Boris Diaw – Place Albert Thomas – Square Felhmann.

Un chiffrage doit être réalisé pour les services pour éventuellement être pris en compte sur le budget 2018.

Pour le trombinoscope, l'ensemble des conseillers communaux valident cette initiative, François DELPEUCH doit se rapprocher du Service Communication pour une réalisation.

De même, un échange s'instaure sur le fleurissement des trottoirs. Beaucoup regrettent le manque d'entretien de ces plantations par les propriétaires des habitations. Il est demandé à ce qu'un article soit inséré dans le Talence Mag pour rappeler que c'est aux propriétaires des habitations de non seulement entretenir leurs plantations, mais également de nettoyer leur devant de porte.

POINT SUR LA ZONE BLEUE

En ce qui concerne le secteur A, il est rappelé que la zone bleue va être mise en place et que la surveillance débutera le 12/11/2018. Les agents municipaux vont sillonner le quartier concerné pour déposer des imprimés d'informations à toutes les personnes qui n'ont pas de macaron sur leur véhicule, pour leur rappeler qu'ils doivent se déplacer rapidement en Mairie pour l'obtenir.

POINT SUR LE BUDGET DU CONSEIL COMMUNAL NORD

- Filets pare-ballons au Square Felhmann : un chiffrage pour le remplacement des filets pare-ballons a été réalisé par les services. Les conseillers communaux valident le devis de 5 871,29 € et la prise en charge du financement sur le budget 2018.

- Il est demandé l'implantation de deux bancs sur le parking Labro (une prise en charge éventuelle de l'achat de ces deux bancs est envisageable si la Mairie ne possède pas déjà ces mobiliers).

- Demande de subvention de l'association des Commerçants de la Barrière de Pessac : Le Président de l'association renouvelle sa demande de soutien financier pour 2 000 € pour l'illumination des fêtes de fin d'année, sachant que la Mairie de Bordeaux a déjà accordé une subvention de 8 000 € pour cette animation.

Un accord à l'unanimité est donné par les conseillers communaux qui, non seulement, sont attachés à leurs commerçants de proximité, mais également à cette initiative qui met en valeur les quartiers situés le long du Cours Galliéni.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les conseillers communaux s'interrogent sur l'état d'avancement des travaux du parking rue Floquet. Un point doit leur être adressé par mail après information des Services Techniques.

- Rue Léon Say : la mise en sens unique et le figeage du stationnement de la rue Léon Say font l'unanimité. Les habitants sont très satisfaits de cet aménagement. Le panneau d'interdiction de tourner à gauche au débouché du Cours Galliéni n'a cependant pas été encore posé.

- Radars pédagogiques : il est confirmé que les radars ont été achetés et qu'ils seront installés début janvier 2019 sur les emplacements déjà proposés par le Conseil Communal Nord, à savoir rue Paul Bert et rue Emile Zola. Les données statistiques récoltées par ces matériels seront bien entendu présentées aux conseillers communaux afin d'appréhender les circulations sur le quartier qui doivent faire l'objet d'une étude spécifique fin 2019.

- Il est soulevé par certains conseillers communaux que les travaux d'aménagement liés à la mise en place du quartier apaisé ne sont pas suffisamment signalés. Les automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse à 30 km/h et la suppression des panneaux « Stop » pour favoriser les priorités à droite n'ont pas d'effet positif pour l'instant.

- Voie de l'espace sportif Boris Diaw : les conseillers communaux regrettent que les usagers de la salle se garent tout le long de cette voie sur les espaces verts.

Un projet dans le cadre du plan végétalisation pourrait être élaboré pour embellir le lieu tout en empêchant le stationnement des véhicules.

C'est un projet du Conseil Communal pour les mois à venir.

Par ailleurs, Madame DABADIE signale que les panneaux de signalisation rue de la Renaissance portent à confusion. En effet, il y a deux panneaux de sens interdit et deux panneaux de voie réservée aux services publics. Etant donné que des places de stationnement sont tracées au sol ainsi que deux places pour handicapés, il n'est pas très logique d'avoir ces panneaux de signalisation à cet endroit.

Cette salle étant fréquentée, il faut du stationnement. Ces places étant tracées et nécessaires, il faudrait qu'un panneau d'interdiction de tourner à droite soit installé à la sortie de cette voie. Cela éviterait que les véhicules empruntent la portion de la rue de la Passerelle en sens interdit. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion du Conseil Communal.

- Bornes de collecte de verre : les conseillers communaux étudient les propositions des services métropolitains. En réponse, ils suggèrent l'installation d'une borne à verre sur le trottoir rue de la Renaissance (et non sur une place de stationnement) et refusent l'implantation sur l'espace vert derrière la salle Boris Diaw.

- Mare du parc Triaire : le Conseil Communal Nord exprime sa volonté de voir réaliser des travaux d'aménagement d'une véritable mare naturelle, qui remplira son rôle écologique de préservation de la biodiversité grâce au développement de la végétation aquatique, et l'apparition naturelle d'une faune aquatique qui permettra la captation des moustiques. Cette mare permettra aussi une découverte pédagogique pour les habitants et les collégiens.